



## *Municipalité de Saint-Aimé*

### Rappel – 2<sup>e</sup> versement des taxes municipales

La Municipalité de Saint-Aimé souhaite rappeler à ses citoyens que la date d'échéance pour le deuxième versement des taxes municipales est le **lundi 3 juin** prochain.

#### ***Modes de paiement disponibles***

***Par Internet*** : Par le biais du site Internet de votre institution financière

***Par la poste*** : Vos chèques doivent parvenir au 398, montée Sainte-Victoire Saint-Aimé J0G 1K0. Vous pouvez également remettre vos chèques au bureau municipal.

***En personne*** : Effectuez votre paiement en espèces ou par Débit Interac au comptoir du bureau municipal pendant les heures d'ouverture. Vous pouvez également vous rendre au guichet de votre institution financière ou transmettre une copie de votre compte de taxes municipales à votre prêteur hypothécaire.

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à nous contacter au 450 788-2737.

